

MAIRIE DE SAINT ANTOINE DE BREUILH

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 31 Janvier 2012

Date de convocation : 24 Janvier 2012

PRESENTS : MM. BOISSENOT Jean-Marc, REY Jean Louis, Mme JONQUILLE Valérie, MM. REY Eric, HERITIER Thierry, GENESTE Daniel, Mme LEY Karine, Melle SCRIGNAC Anne Laure, M. LABATUT Michel, Mme MAIGRE Annie, M. NOBLE Christian.

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR : M. ROBERT Jean Louis à Mme LEY Karine

EXCUSES : M. GALLOT Christian, MOUTREUIL Michel, Mme SAMSON Anne,

ABSENTS : M. REQUIER Stéphane, Mme GONDAT Nathalie, M. ZIEBA Jean-Rémy, Mme LABATUT Mellie,

Monsieur Thierry HERITIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Présentation du compte rendu de la réunion du 13 Décembre 2011 par M. Jean-Marc Boissenot.

Pas de remarque sur le compte rendu, il est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal accepte de rajouter 3 sujets à l'ordre du jour de la réunion :

- Plan de sauvegarde
- Installation d'une alarme au bâtiment des services techniques
- Information sur Abri bus

Demande de DETR 2012 (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) Aménagement du Centre Bourg – Place du 8 Mai 1945 :

Le Conseil Municipal,

Considérant que le projet d'aménagement du Centre bourg est primordial, que l'aménagement de la place du Centre-bourg (Place du 8 mai 1945) est une tranche prioritaire de travaux à entreprendre en 2012.

Approuve l'estimation prévisionnelle présentée.

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2012 pour les travaux d'aménagement du Centre-bourg sur une première tranche de travaux correspondant à 286 012,50 € HT pour l'aménagement de la Place du Centre (Place du 8 MAI 1945)

Travaux d'extension de l'éclairage public

La commune de ST ANTOINE DE BREUILH est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

➤ **Extension éclairage stade d'entraînement**

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **1 771,36 €**

Le Conseil Municipal :

➤ **Donne mandat** au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés

➤ **Approuve** le dossier,

➤ **S'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.

➤ **S'engage** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et

prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

➤ **S'engage** à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de ST ANTOINE DE BREUILH.

➤ **Accepte** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise M. le Maire ou en cas d'empêchement M. l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Monsieur Jean Marc Boissenot donne connaissance au conseil d'un courrier en date du 26 Janvier 2012, informant que le comité syndical du SDE 24 a retenu favorablement la demande d'effacement des ouvrages du réseau de distribution électrique du village de St Aulaye au titre du programme de l'article 8 de l'année 2012 pour un montant prévisionnel du 70 000 €

Proposition mission pour mise à jour du document unique pour l'évaluation des risques professionnels

Le Conseil Municipal,

Considérant que le document unique est important pour l'évaluation des risques professionnels de la collectivité et doit être actualisé.

Décide de retenir la proposition de la Société Point Org Sécurité pour la mise à jour et mise en conformité avec les nouvelles données règlementaires et législatives pour un montant de prestations s'élevant à 1 820 € HT soit 2 176,72 € TTC. Cette mission comprend un document en 3 volumes (1 pour le service administratif, 1 pour les services techniques et 1 pour l'école et le restaurant scolaire)

Réalisation d'une piste de course à pied au stade

Le Conseil Municipal,

Prend connaissance du résultat de la consultation pour la réalisation d'une piste de course à pied au complexe sportif, et décide de reporter la décision au moment du vote du budget primitif 2012.

Information sur le choix du prestataire pour l'étude de définition de filière pour les travaux d'assainissement non collectif du bâtiment des services techniques

Une consultation de bureaux spécialisés a été engagée en vue de faire réaliser l'étude de définition de filière préalablement à la réhabilitation de l'assainissement non collectif du bâtiment du service technique

4 bureaux ont été consultés, 3 ont répondu : A.S.E. à 47330 ST QUENTIN DU DROPT, AQUALIS à 33702 MERIGNAC, EURL MARSAC BERNEDE 33220 STE FOY LA GRANDE.

L'entreprise retenue est A.S.E pour un montant de 377,93 € HT soit 452,00 € TTC

Une étude de définition de filière a été sollicitée auprès de A.S.E. pour la maison située aux Laurents afin de faire réaliser une prestation identique en même temps. Le bureau d'étude a ainsi proposé de réaliser les 2 opérations pour un montant de 850 € TTC au lieu de 904 € TTC

Les diagnostics ont été réalisés le 23 janvier 2012 les rapports seront prochainement communiqués à la collectivité pour permettre de faire réaliser des devis pour les travaux de réhabilitation.

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la décision et des informations

Délégation du service public d'assainissement : Information sur le résultat de la consultation pour une mission d'assistance et conseil pour le suivi de gestion de l'affermage

M. Jean Marc BOISSENOT donne connaissance du résultat de la consultation pour la mission d'assistance et conseil pour le suivi de gestion de l'affermage d'assainissement collectif

3 bureaux ont été consultés, 2 ont répondu : GETUDES et SARL CHAMADE.

Offre GETUDES : 18 000 € HT pour 3 ans+ 750 € HT par réunion complémentaire+ Coefficient de révision annuel du prix à partir de 2013.

Offre SARL CHAMADE : 9 880 € HT pour 3 ans.

L'offre présentée par SARL CHAMADE a été retenue.

Le montant de la mission pour les 3 années (2012, 2013, 2014) est fixé à 9 880,00 € HT soit 11 816,48 € TTC. Le montant annuel de la rémunération du prestataire est 3 293,33 € HT.

Le conseil municipal,

Prend acte de la décision

Information sur le résultat de consultation et le choix des entreprises pour le projet de réhabilitation du pigeonnier

M. Jean Marc BOISSENOT donne connaissance au conseil municipal du résultat de la consultation des entreprises portant sur le projet de rénovation du Pigeonnier.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 décembre 2011 pour l'ouverture des plis. L'architecte a procédé à la vérification, analyse des propositions. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 janvier 2012 pour procéder au choix des entreprises pour chaque lot. L'estimation prévisionnelle des travaux était fixée à 63 626 € HT

Il ressort que les offres des entreprises suivantes sont retenues :

LOTS	DESIGNATION	MONTANT	Entreprises Retenues
N° 01	GROS ŒUVRE	29 442,97 €	SARL VINCENZI 17 Chemin de la Tapie 33220 PINEUILH
N°02	CHARPENTE/COUVERTURE	18 920,00 €	SARL DALLEMANS 47800 ST PARDOUX ISAAC
N°03	ELECTRICITE	2 035,00 €	SARL POLO Brunetière Nord 24100 BERGERAC

RECAPITULATIF DES TRAVAUX HT	50 397,97 €
MONTANT DE LA TVA 19,6%	9 878,00 €
RECAPITULATIF OPERATION TTC	60 275,97 €

Une réunion de coordination du chantier a été programmée, le chantier débutera en février.

Le conseil municipal,

Prend acte de cette décision.

Information sur l'attribution de subventions

M. Jean Marc BOISSENOT donne connaissance au conseil municipal des informations relatives à l'attribution de subventions reçues par la collectivité :

CONTRAT D'OBJECTIFS (Conseil Général de la Dordogne) : 35 001 € pour le projet de restructuration et mise aux normes de l'accessibilité de la Mairie

FDAI (Conseil Général de la Dordogne) : 14 400 € pour les travaux d'aménagement et l'achat de mobilier pour la bibliothèque.

Maison des Laurents – Vente du bien

Monsieur Jean Marc BOISSENOT rappelle au conseil municipal sa délibération du 08 Novembre 2010 décidant de mettre en vente la maison «des Laurents». Ce bien est situé 18 Impasse du Laurentais.

Il lui donne connaissance d'un courrier de M. Domingos PEREIRA qui compte tenu des travaux à effectuer (assainissement du terrain, clôture, enduit extérieur et rafraîchissement intérieur), propose l'acquisition du bien au prix de 97 000 Euros.

Cette proposition a été soumise en réunion de bureau des adjoints le 30 Janvier 2011, il est d'accord pour vendre le bien à ce prix.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Décide de vendre l'immeuble à M. Domingos PEREIRA moyennant le prix de 97 000 Euros. Les frais liés à la vente seront supportés par l'acquéreur.

Pré-projet d'aménagement de la gravière «Grange-Neuve»

Monsieur Thierry HERITIER adjoint en charge de la commission d'aménagement des gravières expose que la commission d'aménagement des gravières s'est réunie pour mener un travail de réflexion sur les projets d'aménagement des sites. Un état des lieux de l'ensemble a été réalisé.

Une première ébauche de la réflexion laisse apparaître le souhait d'un aménagement en site naturel et de loisirs:

- **Sur le bassin du Champ de Mars** : un projet à l'étude de plan d'eau à vocation sportive.
- **Sur le bassin des Rouillats** : Affectation de ce bassin à la pêche par le transfert du site actuel du bassin «Grande Métairie»
- **Sur le Bassin dit de grange neuve** :

La commission envisage de laisser le Bassin de «Grange Neuve» à l'état naturel avec des aménagements. Ceux-ci seront étudiés prochainement en réunion.

Aux vues de ces différents projets, la commission souhaite engager en premier lieu des travaux sur l'ensemble des 2 bassins «grange neuve» et «grande métairie» en prévoyant :

- la sécurisation du site par la réalisation de la clôture et la mise en place d'un portail,
- la réhabilitation du bâtiment existant
- le nettoyage de l'ensemble du site.

Le Conseil Municipal,

Valide la proposition de la commission d'aménagement des gravières pour la réalisation de travaux sur le site des bassins de «Grange Neuve» et de «Grande Métairie»

Charge M. Christian GALLOT, Maire ou M. Jean Marc BOISSENOT Adjoint de lancer une consultation pour les travaux désignés ci-dessus

Convention d'occupation du local associatif avec les aînés ruraux

Les travaux d'aménagement du local associatif, sont terminés. Ce local a été affecté au Club des Aînés Ruraux pour leur réunion de bureau, les ateliers fonctionnant au sein du club et pour le rangement de leur matériel. Le club a intégré les locaux en janvier 2012

Monsieur l'Adjoint propose de consentir la mise à disposition de ce local au Club des Aînés sans perception d'un loyer, mais le club remboursera à la commune les frais d'Electricité et Eau relatifs à l'utilisation de ce local (abonnement et consommation). Une ligne téléphonique a été mise en place, mais l'ouverture de cette ligne est à la charge du club.

Le Conseil Municipal,

Décide de mettre à disposition du Club des Aînés Ruraux, le local d'une superficie de 57 m² comprenant 2 pièces sans perception d'un loyer, mais le club remboursera à la commune les frais d'Electricité et Eau relatifs à l'utilisation de ce local (abonnement et consommation).

Accepte la convention proposée.

Monsieur Michel MOUTREUIL intègre la séance à 20 h 00

Salle de sport - projet de panneaux photovoltaïque en toiture

Un projet d'installation de panneaux photovoltaïques intégrés en toiture sur le bâtiment de la salle de sports permettrait de procéder à une réfection de la toiture tout en rentabilisant le projet.

Afin de fixer le tarif de rachat de l'électricité, un dossier devait être déposé auprès de E R DF avant le 31 décembre 2011. Une déclaration préalable a été déposée. La Société SUNNCO a pris en charge la demande afin de la déposer auprès de E. R. D. F.

Dès que la société aura connaissance de l'accord d'E.R.D.F., une procédure pourra être mise en place afin d'engager les études liées à ces travaux.

Le Conseil municipal,

Prend connaissance du dossier projet.

Autorise M. le Maire ou en cas d'empêchement M. l'Adjoint de procéder à toutes les démarches nécessaires afin de mener à bien les études relatives à ce projet avec la Société SUNNCO. Pour le moment il n'y a aucun engagement pour la commune, il ne s'agit que d'une option pour bloquer le prix de rachat du KW auprès d'ERDF

Travaux de renouvellement HTA 20 KV –Convention de Servitude avec ERDF pour l'installation d'un poteau de transformation à «La Truche»

ERDF engage actuellement les travaux de renouvellement de la ligne HTA 20 000 Volts dans la partie sud de la commune.

Dans le cadre de cette opération, l'entreprise va procéder à la dépose d'une ligne aérienne dans le secteur de «La Vergnolle» avec reprise de la ligne par l'installation d'un câble souterrain entre «la Truche» et «la Vergnolle».

Dans cette perspective ERDF doit procéder au déplacement d'un support situé en domaine privé. L'implantation est prévue en domaine public en bordure du chemin rural en limite de la RD 936.

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des modalités de la convention à intervenir avec ERDF pour l'établissement et l'exploitation d'un support sur le domaine public, en bordure du Chemin rural figurant au cadastre au lieu dit «la Truche».

Révision du Plan Local d'Urbanisme – Avenant à la convention d'étude

Une convention d'étude a été signée le 28 août 2009 avec le Cabinet NOEL Urbanistes mandataire de l'équipe en charge de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

L'étude est en cours, plusieurs modifications liées à l'évolution des projets mais également à l'évolution de la loi, imposent des études et rapports supplémentaires qui devront obligatoirement être réalisés par le bureau d'étude.

Les besoins et études complémentaires sont :

- Les projets structurant
- L'entrée en vigueur de la loi du 2 juillet 2010 «Grenelle II»
- La nécessité d'études d'évaluation environnementales

Les besoins complémentaires en réunions de travail sont évalués à 7 pour mener à bien le projet.

Un avenant est proposé par le bureau d'études. Le montant de l'avenant est fixé à 7 600 € HT dont : 3 500 € pour l'évaluation environnementale, 1 300 € pour les compléments d'études et 2 800 € pour les réunions complémentaires.

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des objectifs et modalités de l'avenant à la convention d'étude pour la révision du Plan Local d'Urbanisme présentée par le Cabinet NOEL

Donne avis favorable pour la poursuite des études et adopte les modalités et conditions financières contenues dans l'avenant présenté pour un montant de 7 600 € HT.

Le montant du marché d'études est donc porté à 30 850 € HT. Le montant restant à régler au bureau d'études pour la poursuite du dossier, déduction faite des situations déjà réglées, est donc fixé à 16 050 € HT.

Sollicite auprès des services de l'Etat; l'attribution d'un financement complémentaire au titre de la Dotation Globale Décentralisée (DGD)

Droits de préemption urbain

Le Conseil Municipal

Renonce à l'exercice de son droit de préemption urbain concernant :

- l'immeuble situé en zone UB du PLU, au lieu dit «Le Breuilh Sud» 1280 Route de la Roque Basse, Section AH n° 227- 329 – 336 - 228 pour une contenance de 14 a 36ca, appartenant à M. et Mme BUGNET Daniel
- l'immeuble situé en zone UC et Nb du PLU, au lieu dit «Coteaux de Pissepetit» 475 Route de Garrigue, Section AE n° 229 pour une contenance de 59 a 49 ca, appartenant à M. et Mme SCHNEIDER Claude

Compte rendu sur le projet de réorganisation des Commissions

Monsieur Jean Marc Boissenot informe le conseil que lors du prochain conseil il sera procédé à la réorganisation des Commissions. Il demande à chacun de réfléchir sur les commissions qu'il souhaite rejoindre.

Plan communal de Sauvegarde

M. Jean-Louis REY expose au conseil municipal qu'il a participé Mardi 24 janvier 2012 à une réunion organisé à l'initiative de la Préfecture de la Dordogne – Service Interministériel de défense et sécurité civile portant sur la présentation d'une démarche pour la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde.

Il rappelle à l'assemblée que la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile créé les outils nécessaires au Maire dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un évènement de sécurité civile avec l'institution d'un plan communal de sauvegarde. Plusieurs décrets sont parus en 2005 afin de développer le dispositif.

Les communes soumises à des risques majeurs localisés ont l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde.

Afin d'assister les communes dans la démarches d'élaboration d'un plan communal de sauvegarde, la délégation militaire de la Dordogne propose de guider les collectivités dans cette opération. La délégation propose d'accompagner la commune dans l'élaboration du plan communal de sauvegarde entre février et Septembre 2012 et de réaliser un exercice sur le terrain au mois d'octobre.

La commune doit faire très rapidement sa demande car seulement 8 communes seront retenues dans le Bergeracois.

Notre commune étant concernée par une zone d'exposition aux risques PPRI mais également par une importante usine agro alimentaire, le plan communal de sauvegarde doit être mené à son terme dans les meilleurs délais. Il précise qu'un travail avait débuté en 2011 mais dans l'impossibilité d'y consacrer du temps et sans l'accompagnement dans la démarche, le dossier n'avance pas.

Il propose donc à l'assemblée de poser la candidature de la commune pour cette démarche. Cependant il précise que chacun devra s'impliquer dans le processus si la commune était retenue, la période de travail sera courte, il faudra se mobiliser.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Louis REY et conscient de l'importance de l'enjeu pour notre collectivité.

ACCEPTE de poser la candidature de la commune auprès du délégué militaire départemental de la Dordogne

Afin d'engager la commune dans la démarche d'élaboration du Plan communal de sauvegarde,

Désigne M. Jean Louis REY et tous les membres de la commission crise pour prendre en charge ce dossier.

Installation d'une alarme au bâtiment des services techniques

Le Conseil Municipal,

Accepte le devis de la Société AST pour la fourniture et pose d'une alarme au bâtiment des services techniques

Abri Bus St Aulaye

Monsieur Jean Marc BOISSENOT informe le conseil municipal que l'abri bus a été installé à St Aulaye fin de semaine 4 par l'entreprise ANC. La dalle a été réalisée par l'entreprise Marc WALLIER.

Achat d'un transpalette

Le Conseil Municipal

Donne son accord pour l'acquisition d'un transpalette pour les services techniques.

Questions diverses

- CDC:

Monsieur Jean Marc Boissenot informe le conseil municipal que la CDCI réunie à la Préfecture le 19 Décembre 2011 a validé la fusion de la Communauté de Communes de Montaigne en Montravel avec la Communauté de Communes du Gursonnais.

Le nouveau périmètre intercommunal sera composé de 10 Communes de la communauté de communes de Montaigne en Montravel (environ 8 000 habitants) et 8 Communes du Gursonnais (environ 4 000 habitants), soit pour l'ensemble du territoire une population de 12 000 habitants

Au regard de la loi il y a 18 mois pour passer du statut actuel au nouveau statut après fusion soit juillet 2013.

Il expose que la fusion ne va pas se faire sans difficulté, car les compétences ne sont pas les mêmes, et ce sera peut être l'occasion d'intégrer de nouvelles compétences.

Une rencontre va avoir lieu pour la création d'un groupe de travail afin de définir une feuille de route. Il serait préférable de réaliser la fusion au 1er Janvier 2013 pour des raisons budgétaires. Le sujet est d'actualité. Les Délégués communautaires voire les élus vont être prochainement sollicités pour participer à des groupes de travail.

Il donne connaissance au conseil du projet de répartition des nouveaux délégués établi par l'UDM, une autre simulation pourrait être faite en prenant des tranches de 500 habitants, ce qui serait plus équitable pour toutes les communes.

Monsieur Christian Noble demande comment le Conseil Communautaire sera réparti?

Monsieur Jean Marc Boissenot donne connaissance du projet établi par l'UDM. Pour le moment rien n'est arrêté.

La séance est levée à 21 h 30.